

## LES INDUSTRIES QUÉBÉCOISES DOIVENT OUVRIR LEURS PORTES AUX ARTISTES.

Ce mémoire est en réponse au point 39

Comment favoriser une diversification des sources de financement de la culture? Devrait-on envisager la création de nouveaux incitatifs fiscaux? Les mesures fiscales actuelles sont-elles toujours pertinentes?

J'ai participé aux États Généraux des Arts et de la Culture de l'Estrie, le 12 janvier 2016, organisé par le Conseil de la Culture de l'Estrie dont je suis membre.

Après les discours de bienvenue et un entretien fort divertissant et instructif mettant en scène Mme Ariane Émond et M. Jim Corcoran, un panel sur les défis stratégiques du monde des arts et de la culture et sur des pistes de solutions innovantes s'est ouvert.

L'un des panéliste, M. Serge Auray, président directeur général de Laboratoire M2 et de Groupe Poly M2, administrateur au CA de Sherbrooke Innopole, a tenu des propos qui ont retenu mon attention de façon plus particulière.

Il nous a d'emblée dit qu'en tant qu'homme d'affaires, il considérait que quatre points essentiels devaient être traités dans une demande de financement provenant d'un artiste ou d'un organisme culturel.

Soit, textuellement, à peu près ceci: Je vais vous énumérer les quatre conditions à remplir pour être reconnu par le milieu des affaires, bref, vous indiquer comment faire en sorte d'obtenir qu'on vous signe un chèque!

1. le projet doit susciter chez l'homme ou la femme d'affaires une émotion, un coup de coeur, en lien avec une personne, une cause, une clientèle visée.

2. Le projet doit contenir une notion de réseau, de diversification de réseau, d'agrandissement du réseau social de celui ou celle qui vous sollicitez, ou du réseau de son entreprise. Le projet doit développer une solidarité sociale, doit représenter une activité qui me lui fait plaisir, l'éduque, l'anime, et crée un environnement favorable à la mise en place d'une plus value.

3. Ce mécénat doit amener des bénéfices directs pour le personnel de l'entreprise, soit au niveau de son implication sociale ou parce que le projet va attirer de nouveaux contrats, de nouveaux défis par la mise en lumière de cette implication auprès d'un artiste ou d'un organisme culturel.

Le projet doit aider à créer une attractivité plus grande par exemple au niveau de futurs employés. Par exemple inciter de jeunes familles à venir s'installer en région pour avoir le plaisir de travailler dans notre entreprise, dont elle apprécie l'implication sociale et culturelle. Ou amener du personnel ultra spécialisé en région, séduits par la qualité de l'offre culturelle du milieu ainsi dynamisé, permettant à une entreprise de se développer de manière concurrentielle et exponentielle.

4. Les hommes et les femmes d'affaires seront nettement plus enclins à s'associer à des artistes ou à des organismes bien structurés, assez organisés, performants, offrant une bonne visibilité.

Notez que je vous prie, que je vous transmets ces propos à partir de notes jetées à la hâte sur mon cahier de référence servant de guide à la journée.

Après ces propos stimulants et éclairants, je me suis dirigée à l'atelier 5- Le financement public, où je m'étais inscrite pour la journée.

Je me suis sentie interpellée plus particulièrement par le point **Piste d'action 3.3 soit:**

Le développement de la capacité des artistes et des organismes culturels à faire croître le niveau de leurs revenus autonomes.

En me creusant la cervelle pour trouver comment un artiste ou un organisme pourrait arriver à augmenter ses revenus autonomes, bref à ne plus quémander continuellement des bourses et subventions auprès des instances gouvernementales et à obtenir un revenu de ses prestations sur scène ou autres, *dûment rémunérées*, de façon plus régulière, j'en suis venue à formuler une proposition que je réitère ici.

Nous avons au cours des années, vu les entreprises se doter de garderies, de gymnases, de cafétérias offrant des repas santé, bref nous avons pu constater que les entreprises ont compris qu'un employé heureux est de loin plus productif et plus incité à demeurer en poste au sein de l'organisme qui le chouchoute.

Je crois que le moment est venu d'inciter fortement les entreprises à offrir également une ou plusieurs fois par semaine, des prestations artistiques, de durée moyenne, allant de 30 minutes à une heure, à leurs employés. Quitte à offrir deux prestations variées, de 30 minutes au bénéficiaires de deux groupes de personnes différentes.

Des prestations artistiques de toutes disciplines, bien rémunérées, faisant appel tout autant à des artistes chevronnés qu'à des artistes émergents.

Un ou une représentante du conseil de la culture régional serait chargée de fournir une liste d'artistes et de s'assurer qu'une rotation s'effectue de manière équitable.

Cette mesure mise en place de manière formelle par le gouvernement aurait pour effet de répondre également au besoin soulevé par le même forum en ce qui a trait à la diversification des publics, et à l'éducation à la culture des enfants dès le jeune âge, car les parents en entreprise pourraient choisir d'assister aux prestations avec leurs tout-petits présents à la garderie sur place. Ces prestations artistiques pourraient même être ouvertes aux personnes de l'âge d'or résidant dans les environs.

Une telle ouverture à la culture rejoint en tous points les quatre énoncés essentiels énoncés présentés par M. Aurey, du moins en l'essence.

De plus, cette nouvelle politique culturelle prodiguerait des revenus autonomes aux artistes, dans toutes les régions.

De surcroît et cet aspect revêt une importance capitale pour nos artistes; ces prestations artistiques, qui pourraient également être présentées sous forme d'ateliers artistiques interactifs, feraient connaître les artistes locaux des populations locales, plus enclines ensuite à fréquenter les lieux culturels où se produisent ces artistes, maintenant devenus familiers à leurs yeux.

Je serai enchantée de faire partie d'un comité allant introduire cette nouvelle réalité auprès de nos grands chefs d'entreprises!

Merci, Claude Hamel

